



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 5 JUILLET 2022 À 18H00,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
LE BOURGET DU LAC	Edouard SIMONIAN	
BRISON-SAINT-INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE	
MERY	Nathalie FONTAINE	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
LE MONTCEL	Antoine HUYNH	
MOUXY	Laurent FILIPPI	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	Pouvoir de Brigitte TOUGNE- PICAZO
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	Départ après la 12 ^{ème} délibération
SAINT OURS	Louis ALLARD	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
---------------	-----------------------------

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur général adjoint des services
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 juin 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 17 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 24 présents et 25 votants (présents et représentés).

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 11 Année : 2022
Exécutoire le : 12 JUIL. 2022
Publiée le : 12 JUIL. 2022
Visée le : 12 JUIL. 2022

ECONOMIE

Parc d'activités économiques des Sources

Vente de parcelles à CGLE sur la commune de Grésy-sur-Aix - Régularisation Foncière

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la création du syndicat mixte Chambéry – Grand Lac Economie (CGLE), par arrêté préfectoral du 23 juin 2017, désormais titulaire de la compétence « *gestion, aménagement foncier, entretien, promotion, animation et commercialisation des zones d'activités économiques* » depuis le 1^{er} juillet 2017.

Monsieur le Président informe l'assemblée que les parcelles, propriété de Grand Lac et cadastrées comme indiqué ci-dessous font partie à la fois du plan de composition (ci-joint) et du périmètre de la déclaration d'utilité publique nécessaire à la réalisation du parc d'activités économiques des Sources :

Section	Numéro	Contenance (en m ²)	zonage	Lieu-dit
F	53	2 568	UE, A	Les Petits Rubens
	871	1 518	UE,Na	
	873	2 024	Na	Montée des Rubens
	TOTAL	6 110		

Pour autant ces biens n'ont pas été intégrés dans l'acte de transfert initial du 1^{er} mars 2018, bien que comptabilisés dans la valorisation de la zone. Il s'agit d'une régularisation sans modification de la valeur du stock d'un montant de 2 373 057, 02 € comme stipulé dans l'acte de transfert initial. Le conseil syndical de CGLE a autorisé cette régularisation foncière par délibération du 18 mai 2022 (ci-jointe).

Monsieur le Président propose de céder au syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie les parcelles cadastrées section F, n° 53, 871 et F n° 873 pour une surface totale de 6 110m² situées aux lieudits « Les Petits Rubens et Montée des Rubens » sur la commune Grésy-sur-Aix, dont la valeur vénale a été estimée par le pôle d'évaluation domaniale, le 22 mars 2022, au prix de 19 312€ (avis ci-joint).

Le prix de vente sera payé au fur et à mesure des commercialisations, conformément à la délibération de transfert de foncier du 8 février 2018 (ci-annexée).

La vente sera formalisée par acte administratif, les frais d'acte seront à la charge du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la vente ci-dessus détaillée,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette vente.

Aix-les-Bains, le 5 juillet 2022

Le Président,
Renaud BERETTI



- Délégués en exercice : 32
- Présents : 24
- Présents et représentés : 25
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des finances publiques de la Savoie**
Pôle Evaluation Domaniale
5 rue Jean Girard-Madoux
73011 Chambéry cedex
Téléphone : 04 79 33 32 09
Mél. : ddfip73.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Christine Soucarre
Téléphone : 04 79 33 92 04
Mél : christine.soucarre@dgfip.finances.gouv.fr
Ref. OSE : 21-73128-14310



FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE

SAS
RUE FRANÇOIS GUISE
73000 CHAMBERY

Chambéry, le 22/03/2022

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : TERRAINS

Adresse du bien : Les Petits Rubens 73100 Grésy sur Aix

Valeur vénale : 19 312 €

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT

SAS pour le compte de Grand Lac
Affaire suivie par : Romain Zaeh

2 – DATE

de consultation : 22/02/2022
de réception : 22/02/2022
de visite : non visité
de constitution du dossier « en état » : 22/02/2022

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession de terrains à CGLE dans le cadre du projet d'extension du PAE des Sources, à titre de régularisation foncière.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Références cadastrales : section F n° 53, 871, 873

Description des biens : au lieu dit « Les Petits Rubens », 3 parcelles de terrain d'une superficie respective de 2 568 m², 1 518 m², 2 024 m² situées dans le périmètre du PAE des Sources, à régulariser.

Parcelle en nature actuelle de voirie.

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom des propriétaires : Grand Lac.
- situation d'occupation : libre d'occupation

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

PLUI Grand Lac du 09/10/2019 - (Délibération d'approbation) : Zones UE, A, N, Na

zone UE : secteur d'activités économiques (F 53p pour 1 428 m² et F 871p pour 458 m²)

Zone A : zone agricole (F 53p pour 1 140 m²)

zone N : zone naturelle (F 871p pour 1 060 m² et F 873p)

zone Na : Emprises de l'autoroute et des pistes aéroportuaires et leurs abords structurants (F 873p)

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

La cession envisagée sur les bases suivantes, en fonction du classement des parcelles au document d'urbanisme

- zone UE : sur la base de 8 €/m² soit pour 1 886 m² : 15 088 €

- zones A, N, Na : sur la base de 1 €/m² soit pour 4 224 m² : 4 224 €

soit une valeur d'ensemble de **dix neuf mille trois cent douze euros (19 312 €)**

n'appelle pas d'observation particulière de la part du service.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Le présent avis est valable un an.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

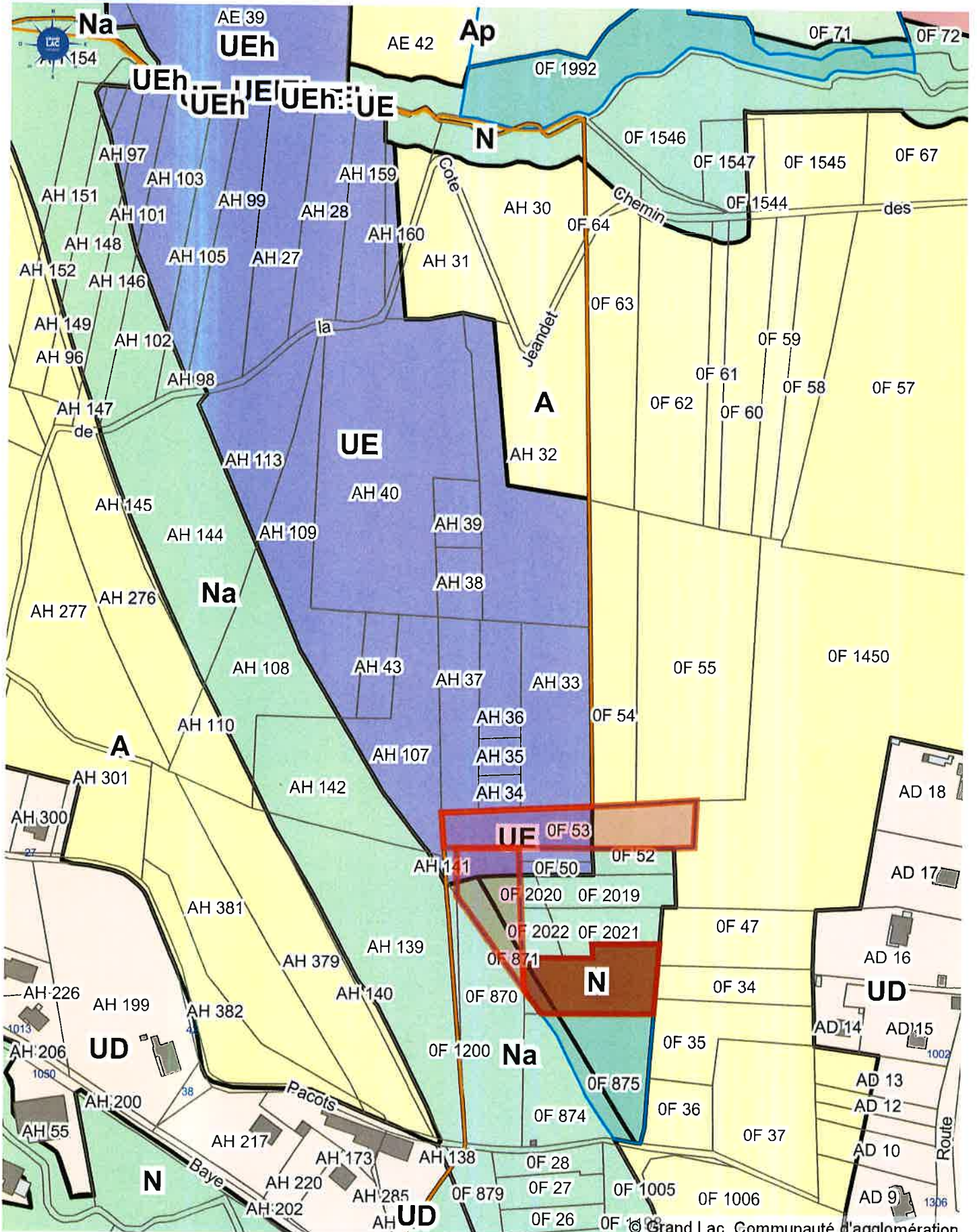
Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

Christine SOUCARRE

Evaluatrice Domaine



Ce plan est fourni à titre indicatif.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Régularisation Foncière - Vente de parcelles à CGLE - Grésy-sur-Aix - Parc d'activités économiques de Pontpierre

Date de transmission de l'acte : 12/07/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 12/07/2022

Numéro de l'acte : d4234 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220705-d4234-DE

Date de décision : 05/07/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. Aliénations
3.2.2. Autres cessions